

PLUh

Plan Local d'Urbanisme
de la Communauté d'Agglomération de Villefranche

Modification n° 4



Vu pour être annexé
à la délibération d'approbation
de la modification n° 4 du PLUh
en date du 30 juin 2022.

Le Président,
Pascal RONZIERE



Sommaire

1. Notice explicative

Complétant le rapport de présentation

2. PADD

Inchangé

3. OAP

Extraits pour remplacement de pages et nouveaux secteurs OA 22, 23,24

4. Règlement

4.1 Règlement (annexes A, B et C inchangées) (Partie écrite)

4.1.a Annexe 1 (extraits pour remplacement de pages)

4.1.b Annexe 2 (extrait pour remplacement de la page)

4.1.c Annexe 3

4.2 Ensemble des documents graphiques

4.2.a Zonage en couleur - éch : 1/10 000^{ème}

4.2.b Zonage sans risques - éch : 1/5.000^{ème} (2 plans)

4.2.c Zonage avec risques - éch : 1/5.000^{ème} (2 plans)

5. Annexes

Inchangées